

E 2001 (B) 8/23

*Le Ministre de Suisse à Stockholm, H. Schreiber,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Stockholm, 27 avril 1921

Le Ministre suédois des Affaires étrangères, Comte Wrangel, vient de me rendre compte des réponses qu'il a reçues à la question qu'il a posée aux représentants à Stockholm des divers Etats neutres:

«Le Gouvernement norvégien s'est déclaré prêt à entrer en discussion avec les autres Etats européens ci-devant neutres en vue d'une démarche commune au sujet des sanctions économiques.

Le Gouvernement danois a pris une attitude plus réservée. Toutefois, il est disposé à prêter son concours, au cas où tous les autres Etats intéressés s'accorderaient pour faire une démarche.

Le Gouvernement néerlandais a déclaré approuver en principe la proposition du Gouvernement suédois. Il est néanmoins d'avis que le moment de faire la démarche proposée n'est pas encore venu. Selon son opinion on devrait d'abord pendant quelque temps examiner les conséquences d'ordre pratique des sanctions économiques. En outre, le Gouvernement néerlandais trouverait opportun de donner à la démarche une formule un peu plus étendue. A son avis, la démarche devrait viser la politique des pays de l'Entente, qui bien que principalement dirigée contre l'Allemagne atteindra fatalement les intérêts des puissances neutres.

Le Gouvernement espagnol a estimé dès à présent ne pas devoir prendre part à la démarche proposée, étant donné que les dispositions britanniques concernant des certificats d'origine ne regardent pas les marchandises d'exportation espagnoles.»

Il résulte de ces réponses qu'il paraît possible de former un bloc de 5 petits Etats neutres, en vue d'une démarche éventuelle qui aurait pour but d'obtenir de l'Entente qu'elle tienne compte de leurs intérêts menacés par les mesures prises contre l'Allemagne. Je crois qu'on peut attribuer une réelle importance à ce premier résultat de l'initiative suédoise et y voir un encouragement à poursuivre à l'avenir des tentatives de ce genre toutes les fois qu'une coopération de ces états paraîtra utile et possible non seulement dans leur intérêt égoïste commun mais aussi dans l'intérêt général de la paix européenne.

Dans le cas particulier le Comte Wrangel estime qu'il faut provisoirement s'en tenir là et, vu la tournure prise par les événements, il ne croit pas qu'il y ait lieu de formuler des propositions concrètes en vue de la démarche qu'il avait envisagée.

Les dernières offres faites par l'Allemagne¹ constituent certainement une base

1. *Ils'agit de la demande adressée au Président des Etats-Unis, Harding, de servir d'arbitre, entre l'Allemagne et les Puissances de l'Entente, dans la discussion des propositions allemandes concernant les réparations.*

29 AVRIL 1921

219

sérieuse pour de nouvelles négociations et on peut admettre que l'Amérique les tiendra pour telles. Dès lors on peut espérer qu'une intervention des neutres deviendra inutile.² Quand vous recevrez ce rapport les négociations auront sans doute déjà commencé à Paris, à Londres ou ailleurs et on pourra prévoir si elles ont des chances d'aboutir.

Les dernières offres allemandes sont de nature à causer de la surprise: il semble que le Gouvernement de Berlin a été très effrayé par la perspective d'une occupation du district industriel de la Ruhr et il se peut bien qu'il ait été influencé par les barons de l'acier et du charbon qui devaient craindre cette occupation au plus haut point. Toutefois, il a peut-être dépassé la mesure et offert plus qu'il n'était besoin pour éviter le développement des sanctions; on a l'impression qu'il offre plus qu'il ne peut tenir dans l'espoir peut-être qu'il se produira dans l'avenir quelque événement inattendu qui dispensera l'Allemagne de s'acquitter d'une partie des engagements auxquels elle va souscrire. Cela fait songer au meunier qui pariait que dans 10 ans il apprendrait à son âne à parler: «Dans 10 ans le roi, l'âne ou moi, l'un au moins des trois, sera mort.»

Entre l'offre que M. Simons déclarait à Londres être le *maximum* de ce à quoi l'Allemagne pouvait s'engager loyalement et celle qui est soumise à M. Harding il y a un tel saut qu'on en reste songeur.

2. Point d'interrogation en face de ce passage.